



# Calcul de la régularisation de salaire

Votre assistante maternelle vous quitte en cours d'année et votre mensualisation était calculée sur une année incomplète. Devez-vous faire une régularisation de salaire ? Découvrez-le rapidement et facilement.

## INFORMATIONS

HORAIRE HEBDOMADAIRE PRÉVU AU CONTRAT

40 h./sem.

NOMBRE DE SEMAINES DE TRAVAIL ANNUEL PRÉVU AU CONTRAT

34 sem.

TAUX DE RÉMUNÉRATION HORAIRE BRUT À LA DATE DE RÉGULARISATION

4,05 €

NOMBRE DE SEMAINES ÉCOULÉES DEPUIS LA DATE ANNIVERSAIRE DU CONTRAT

25 sem.

NOMBRE DE SEMAINES TRAVAILLÉES DEPUIS LA DATE ANNIVERSAIRE DU CONTRAT

16 sem.

## DEPUIS LA DATE ANNIVERSAIRE DU CONTRAT

HORAIRE MENSUEL MOYEN

113,33 heures/mois

NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES

640

h.

NOMBRE D'HEURES RÉMUNÉRÉES ESTIMÉ

653,85

h.

SI CE CHIFFRE EST INEXACT VEUILLEZ CORRIGER ICI LE NOMBRE RÉEL D'HEURES RÉMUNÉRÉES

0

h.

L'ASSISTANTE MATERNELLE RÉSIDE DANS UN DÉPARTEMENT D'ALSACE-MOSELLE

**DÉTAIL DE LA RÉGULARISATION**

LA DIFFÉRENCE ENTRE LES HEURES TRAVAILLÉES ET LES HEURES RÉMUNÉRÉES EST DE

0

h.

LA RÉGULARISATION À OPÉRER EST ÉVALUÉE À

0

€ brut

SOIT À RÉGLER AVEC LA DERNIÈRE PAIE

0

€ net